

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio**

Band (Jahr): **20 (1902)**

Heft 426

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Abonnements:

Schweiz: Jährlich Fr. 6.
2^{tes} Semester . . . 3.
Ausland: Zuschlag des Porto.
Er kann nur bei der Post
abonnirt werden.

Prix einzelner Nummern 10 Cts.

Abonnements:

Suisse: un an . . . fr. 6.
2^e semestre . . . 3.
Etranger: Plus frais de port.
On s'abonne exclusivement
aux offices postaux.

Prix du numéro 10 cts.

Schweizerisches Handelsamtsblatt

Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio

| | | | |
|---|--|---|---|
| Erscheint 1—2 mal täglich, ausgenommen Sonn- und Feiertage. | Redaktion und Administration im Eidgenössischen Handelsdepartement. | Rédaction et Administration au Département fédéral du commerce. | Paraît 1 à 2 fois par jour, les dimanches et jours de fête exceptés. |
| Annoncen-Pacht: Rudolf Mosse, Zürich, Bern etc. Insertionspreis: 25 Cts. die viergespaltene Bergzeile (für das Ausland 35 Cts.). | | Régie des annonces: Rodolphe Mosse, Zurich, Berne, etc. Prix d'insertion: 25 cts. la ligne d'un quart de page (pour l'étranger 35 cts.). | |

Inhalt — Sommaire

Handelsregister. — Registre du commerce. — Ein- und Ausfuhr der wichtigsten Waren vom 1. Januar bis 30. September 1902. — Importation et exportation des principales marchandises du 1^{er} janvier à fin septembre 1902.

Amtlicher Teil — Partie officielle

Handelsregister. — Registre du commerce. — Registro di commercio.

I. Hauptregister. — I. Registre principal. — I. Registro principale.

Bern — Berne — Berna

Bureau Biel.

1902. 27. November. Die Firma H. Stern in Biel (S. H. A. B. Nr. 62 vom 30. April 1883) ist infolge Ablebens des Firmeninhabers erloschen.

29. November. Die Kollektivgesellschaft unter der Firma C. Riesen-Ritter & C^{ie} in Biel (S. H. A. B. Nr. 67 vom 22. Februar 1902) hat sich aufgelöst. Aktiven und Passiven gehen über an die Firma «A. Santschy & C^{ie}», in Biel.

Unter der Firma A. Santschy & C^{ie} in Biel hat sich eine Kommanditgesellschaft gegründet, welche ihren Anfang am 1. November 1902 genommen hat. Unbeschränkt haftender Gesellschafter ist Albert Santschy allié Miescher, von Sigriswil, Kaufmann in Biel, und Kommanditär sein Bruder Fritz Santschy, Gerant, in Maglie (Italien) mit einer Kommanditsumme von Fr. 16,000 (schreibe sechzehn tausend Franken). Diese Kommanditgesellschaft übernimmt Aktiven und Passiven der erloschenen Kollektivgesellschaft «C. Riesen-Ritter & C^{ie}», in Biel. Natur des Geschäftes: Wein- und Spirituosenhandlung. Geschäftslokal: Rüschiistrasse 18.

29. November. Die Firma A. Matteucci in Biel (S. H. A. B. Nr. 85 vom 12. März 1901) wird infolge des über ihren Inhaber eröffneten Konkurses von Amtswegen geloscht.

Uri — Uri — Uri

1902. 1. Dezember. Löschung von Amtswegen, gestützt auf das Konkurskenntnis des Kreisgerichts Uri vom 21. Oktober 1902:

Die Firma Gmo. Locatelli in Gurtneilen (S. H. A. B. Nr. 114 vom 29. März 1901, pag. 453) ist infolge Konkurses erloschen.

Schwyz — Schwyz — Svitto

1902. 1. Dezember. Inhaber der Firma A. Hupfaut in Einsiedeln, ist Anton Hupfaut, von Fulpmes (Tirol), in Einsiedeln. Natur des Geschäftes: Eisen- und Stahlwarenfabrikation und Handel in Sensen.

Glarus — Glaris — Glarona

1902. 1. Dezember. Die Firma A. Schlittler-Freuler in Glarus (S. H. A. B. Nr. 57, II. Teil, vom 20. April 1883, pag. 445) ist infolge Todes des Inhabers erloschen.

Zug — Zoug — Zugo

1902. 27. November. Die Firma Alfred Renggli, Säger in Baar (S. H. A. B. Nr. 123 vom 25. Mai 1892, pag. 490) ist infolge Verzichts des Inhabers erloschen.

29. November. Die Firma G. A. Keiser, Weberei a. d. Lorzen in Zug (S. H. A. B. Nr. 2 vom 4. Januar 1893, pag. 7) ist infolge Verpachtung des Geschäftes erloschen.

Basel-Land — Bâle-Campagne — Basilea-Campagna

1902. 1. Dezember. Die Firma Mech. Ziegelei Allschwil F. Rothpletz in Allschwil (S. H. A. B. Nr. 63 vom 2. März 1898, pag. 260) ist infolge Verzichtes des Inhabers erloschen.

Aargau — Argovie — Argovia

Bezirk Bremgarten.

1902. 29. November. Der Verein unter dem Namen Unteroffiziers-Verein Wohlen in Wohlen (S. H. A. B. 1899, pag. 575) hat seine Vertreter nach aussen wie folgt bestellt: Präsident ist Otto Braitschmid, von Wohlen; Vizepräsident ist Heinrich Muntwyler, von Wohlen; Aktuar ist Emil Huber, von Boswil; Kassier ist Leopold Muntwyler, von Wohlen; alle in Wohlen. Der Präsident oder der Vizepräsident führen kollektiv mit dem Aktuar oder dem Kassier die rechtsverbindliche Unterschrift.

29. November. Die Firma G. Hübscher, Gemeindegemeinder, in Liq. in Dottikon (S. H. A. B. 1890, page 91) ist infolge Todes des Inhabers und Erledigung der Liquidation erloschen.

Waadt — Vaud — Vaud

Bureau d'Aigle.

1902. 1^{er} décembre. La liquidation de la Scierie et manufacture de bois ouvrés, à Bex (F. o. s. du c. des 8 février 1899 et 21 février 1900 n^o 64) étant terminée, cette raison est radiée.

1^{er} décembre. Sous le nom de Société fédérale de Gymnastique, Section d'Aigle, Helvétia, il a été fondé, suivant statuts du 30 novembre 1893, par fusion des deux sociétés de gymnastique d'Aigle, une société régie par le titre XXVIII C. O., ayant pour but de développer chez ses membres

les forces physiques, le goût des exercices de gymnastique et des jeux nationaux parmi le peuple, d'unir ses membres par les liens de l'amitié et des sentiments patriotiques comme le dit sa devise: «Patrie, Force, Amitié». Son siège est à Aigle. La société comprend cinq classes de membres, savoir: 1. actifs; 2. actifs honoraires; 3. libres, 4. passifs; 5. honoraires. Sont membres actifs les personnes âgées de 16 ans révolus qui en font la demande par écrit; tout gymnaste qui aura été membre actif de la société durant 10 ans sera admis de droit au titre de membre actif honoraire; les membres libres sont ceux qui ne peuvent pas assister régulièrement aux leçons mais ont cependant été membre actif durant une année au moins; les membres passifs appartiennent à la société leur appui moral et financier; la société accorde le titre de membre honoraire à ceux de ses membres ainsi qu'à toute personne qui par des services rendus à sa cause se sont acquis des droits à sa reconnaissance. Pour être admis à un de ces titres quelconques, la majorité des 2/3 des suffrages présents à l'assemblée est nécessaire. Les membres actifs paient une finance d'entrée de fr. 2. 50, sauf modification décidée par l'assemblée. La qualité de membre se perd par démission écrite au comité ou par expulsion prononcée par les 2/3 des membres présents à l'assemblée. Les membres actifs libres et passifs paient une contribution annuelle. Les obligations de la société ne sont garanties que par l'actif social. Les organes de la société sont: l'assemblée et le comité composé de cinq membres actifs, savoir: un président, un vice-président, un moniteur, un secrétaire et un caissier. Ils sont nommés pour une année et rééligibles. La société est engagée par la signature collective du président et du secrétaire. Les convocations ou communications aux membres sont faites par cartes individuelles ou par insertions dans les journaux locaux. Le président est Emile Scheller, de Lenzbourg, et le secrétaire est H. Lavanchy, de Lutry, les deux domiciliés à Aigle.

1^{er} décembre. Le chef de la maison Philippe Dulex, à Ollon, est Philippe-Henri, fils de Gédéon Dulex, d'Ollon, y domicilié. Genre de commerce: Auberge. Bureaux: à Ollon.

Bureau de Lausanne.

29 novembre. La Société anonyme des horloges électriques Cauderay, dont le siège est à Lausanne (F. o. s. du c. des 17 février 1896 et 15 janvier 1901) étant dissoute et la liquidation terminée, cette raison sociale est radiée.

Bureau d'Orbe.

2 décembre. La Société coopérative de consommation „l'Economie“, à Orbe (F. o. s. du c. du 13 décembre 1901, n^o 421, page 1683), fait inscrire que son assemblée générale du 4 octobre 1902 a procédé au remplacement de MM. Dumusque et Cardinaux, membres démissionnaires du conseil d'administration. Ensuite des nominations nouvelles, le conseil d'administration est composé actuellement de M. Klunge, Ferdinand Wyss, J. Gonthier, Jules Streit, H. Grivat, E. Séchaud, et C. Hermann; tous domiciliés à Orbe. Le président est C. Séchaud, le secrétaire M. Klunge.

Genf — Genève — Ginevra

1902. 29 novembre. La société en nom collectif V^o Knoll et fils, à Genève (F. o. s. du c. du 21 avril 1892, page 572), est déclarée dissoute à partir du 1^{er} décembre 1902.

La maison est continuée dès cette date, avec reprise de l'actif et du passif, sous la raison Aug. Knoll, à Genève, par l'associé Auguste-Frédéric Knoll fils, de Genève, domicilié à Plainpalais. Genre d'affaires: Commerce de chaussures, avec enseigne: «Au Brodequin». Magasins: 26, Rue de la Corratère.

29 novembre. Les suivants: Pierre-Léon Tisseyre, de Paris, domicilié aux Eaux-Vives, et Madame Veuve de Szymkiewicz (soit Schimkewitsch), née Reine Jailet, d'origine russe, domiciliée aux Eaux-Vives, ont constitué à Genève, sous la raison sociale L. Tisseyre & C^o, une société en nom collectif qui a commencé le 7 novembre 1902. Genre d'affaires: Spécialités de confections pour enfants. Magasins: 10, Rue du Marché (anciens locaux «Mayeux-Fleurets»).

29 novembre. La raison Héroland François, entrepreneur de maçonnerie, à Jussy (F. o. s. du c. du 6 décembre 1890, page 852), est radiée ensuite de renonciation du titulaire, et de remise de ses affaires à M^{rs} L. S. Pomel, entreprise de bâtiments, déjà inscrite au dit lieu.

29 novembre. La société en nom collectif J. Bouët et fils, entrepreneurs de bâtiments, à Genève (F. o. s. du c. du 31 octobre 1890, page 773), a été déclarée dissoute à dater du 1^{er} avril 1902, et n'a plus subsisté que pour sa liquidation, jusqu'au 23 juillet suivant, jour du décès de M^r Bouët père. L'actif et le passif de la liquidation ayant été ensuite remis à L. M. Bouët fils, la dite société est radiée.

29 novembre. Louis-Marc Bouët, de Genève, domicilié à Champel, a fondé à Genève, sous la raison L. M. Bouët, une nouvelle maison qui a commencé le 1^{er} avril 1902, et a repris ensuite l'actif et le passif de l'ancienne maison «J. Bouët et fils, en liquidation». Genre d'affaires: Entreprises de bâtiments. Bureaux: 10, Rue Ami-Lullin.

1^{er} décembre. La raison Aug. Schmid, inscrite pour l'exploitation de la «Brasserie-Restaurant Lyonnais», à Genève (F. o. s. du c. du 11 oct. 1897, page 1045), est radiée ensuite de renonciation du titulaire, et de remise à «H. Thiedau» (désigné inscrit).

1^{er} décembre. La raison Jean Gobbi, gypserie et peinture, à Plainpalais, et café-restaurant, à Genève (F. o. s. du c. du 12 mai 1902, page 737), est radiée ensuite du décès du titulaire.

